# X. SANTE, SURETE, SECURITE et ENVIRONNEMENT (HEALTH, SAFETY, SECURITY and ENVIRONMENT, HSSE)

Le CONTRACTANT se conformera à toutes les dispositions légales en matière de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'hygiène qui s'appliquent durant l'exécution du contrat et en conformité avec les réglementations locales et internationales.

Le CONTRACTANT doit disposer des autorisations, des certificats et des licences valides pour les produits qu'il fournit et/ou les autres services qu'il réalise.

Le CONTRACTANT doit également appliquer :

* la politique de sécurité, de santé et d'environnement de KPX, inclus dans le KPX Business Management Policy (voir annexe **X**)
* les plans d'urgence/de sécurité ou des documents conçus pour des travaux spécifiques ;
* les normes de travail bien fait.

Le CONTRACTANT est explicitement responsable des sous-traitants qu'il emploie.

Le CONTRACTANT doit imposer les exigences aux parties dont il est responsable (comme les employés, les sous-traitants employés, les visiteurs, etc.) et doit garantir une communication claire des exigences à ces parties.

Les employés du CONTRACTANT doivent disposer des connaissances de base nécessaires en matière de sécurité et d'environnement et recevoir des formations complémentaires pour la réalisation de leurs travaux.

Si le travail du CONTRACTANT doit coïncider ou est lié aux travaux effectués par des tiers, il doit consulter ces tiers et s'organiser pour que la sécurité et la qualité des travaux soient garanties.

Le CONTRACTANT peut être l'objet d'audits et de contrôles par le personnel de KPX ou des tiers autorisés à tout moment, avant et pendant les travaux :

* + Si des recommandations impératives sont formulées pendant un audit ou un contrôle, elles doivent être implémentées comme convenu dans un plan d'action approuvé par le CONTRACTANT et KPX.

# Exigences d'approvisionnement/de maintenance des équipements de bureau multifonctionnels.

Comme ces produits impliquent des risques H&S liés, la méthode de travail suivante est requise :

Le département HSSE fournit deux boîtes à outils pour ce type de CONTRACTANT (voir les annexes) :

* + *Vital 5 en cas de travail sur des équipements électriques*
  + *Verrouillage, dispositif de verrouillage*

Le CONTRACTANT doit exécuter le travail conformément aux exigences données dans ces boîtes à outils et informer son personnel concernant les règles de sécurité mentionnées dans ces boîtes à outils.

Le CONTRACTANT concerné doit fournir des preuves. (dossier formation / boîte à outils)”

Les Facility Services de KPX vérifieront si le personnel du CONTRACTANT a participé aux réunions mentionnées et implémente les exigences reprises dans ces boîtes à outils.

# Dommage

En cas de dommages qui impliquent le COMMETTANT ou l'une de ses marques, le CONTRACTANT en informera le COMMETTANT immédiatement.

# Plan d'urgence

Le CONTRACTANT disposera d'un plan d'urgence, 'plan de continuité' et 'réaction d'urgence' sont deux composants importants de ce plan.

# Exigences ou conditions HSSE spéciales

* [**C'est l'endroit où les exigences ou conditions HSSE spécifiques supplémentaires pour ce contrat spécifique peuvent être ajoutées**]

# Violations

Toute violation des exigences et des règles de sécurité, de santé et d'environnement peuvent mener à une suspension ou à une fin immédiate du contrat, sans obligation pour le COMMETTANT de compenser le CONTRACTANT pour tout dommage ou toute perte dont il pourrait souffrir.

**KUWAIT PETROLEUM NORTH WEST EUROPE**

DOCUMENT TITLE: Spécifications de contrat HSSE pour fournisseurs/contractant à bas risque

DOCUMENT NUMBER: KPNWE.WI.11.HSCO.029

REVIEW NUMBER: 1

EFFECTIVE DATE: 20 May 2018

NEXT REVIEW DATE: 20 May 2021

..

**CONFIDENTIALITY:**

The information contained in this document is confidential to Kuwait Petroleum International Ltd. Copyright © Kuwait Petroleum International Ltd. Copying of this document in any format is not permitted without written permission from the management of Kuwait Petroleum International Ltd.

**This document is reviewed and approved according to the released online Document Approval Flow**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prepared by: | HSSE Coordinator | Jan Berghmans |
| Reviewed by: | HSSE Coordinator | Jan Berghmans |
| Approved by: | QHSSE Manager | Gerardus Timmers |

# \*Access rights: Generally Accessible

**Reviews Summary**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Review date** | **Review reference** | **Review details** | **Review version** |
| **01 Dec 2017** |  |  | **0** |
| **20 May 2018** | **--** | **policy title adjusted in the document text** | **1** |